DEL 14012021-14

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un et le 14 Janvier, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC, A BEL (proc de B PERRUSSET ET V VANDUYNSLAGER), M ALLAMEL, M BOUSCHON, J DAUMAS (proc de S CIVIER), K ESSAYAR (proc de P GAILLARD), C FAURE, R KAPPEL, JY MEYER (proc de MF TASTEVIN), I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, C WIOT, (proc de S REYNIER), J BOYER, G DOZ, M CEYSSON (proc de B SOUCHE), F CHASSON, A ROUSSET, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de M CHAZE).

Nombre de conseillers

En exercice : 52 Présents : 42 Procurations : 8 Votants :50 Absents : 2 Date de convocation: 08/01/2021

Secrétaire de séance : Colette PASTRE Absents : J LAFFONT et A CHARROUD

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

<u>Objet</u> : Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale. Désignation des délégués de la CCBA au comité syndical.

Conformément à l'article 6 des statuts futurs du SYMPAM, chaque EPCI adhérant disposera de 2 délégués pour la première tranche de 4 000 habitants entamée et d'un délégué supplémentaire par tranche additionnelle de 4 000 habitants entamée.

La CCBA disposera donc de 12 délégués titulaires et de 12 suppléants désignés parmi les conseillers communautaires ou les conseillers municipaux conformément à l'article L5711-1 (3ème alinéa).

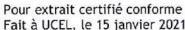
S'agissant d'un syndicat mixte fermé, les représentants de la CCBA sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à 3 tours. Les 2 premiers tours de scrutin doivent recueillir la majorité absolue, le troisième tour la majorité relative.

Il est précisé que cette délibération s'appliquera dès lors qu'interviendra l'arrêté préfectoral de modification des statuts du syndicat. Jusqu'à cette date, la représentativité de la CCBA sera assurée sur la base de la délibération antérieure du 30/07/2020.

Nombre de votants : 50 Majorité absolue : 26

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote, a élu délégués au SYMPAM :

TITULAIRES	Prénom NOM	Nombre de voix	Tour de scrutin
1	Jacky SOUBEYRAND	16	3 ^{ème}
2	Robert LACROTTE	26	3 ^{ème}
3	Martine TAUPENAS	27	2 ^{ème}
4	Sandrine GENEST	28	1er
5	Max TOURVIEILHE	28	1 ^{er}
6	Jean-Yves MEYER	30	1 ^{er}
7	Jean-Yves PONTHIER	27	1er
8	Cécile DUCHAMP	29	1 ^{er}
9	Gérard SAUCLES	29	1 ^{er}
10	Jean-Luc ARNAUD	28	1 ^{er}
11	Patrick MAISONNEUVE	27	1 ^{er}
12	Jean COLLIGNON	27	2 ^{ème}
SUPPLEANTS			
1	Patrick CORTIAL	30	2 ^{ème}
2	Max BOUSCHON	28	1 ^{er}
3	René SOULERIN	29	1 ^{er}
4	Marie-France MARTIN	31	1er
5	Patricia LLORCA	29	1er
6	Colette PASTRE	30	1 ^{er}
7	Cécile FAURE	30	1 ^{er}
8	Jean-François DEVES	27	1 ^{er}
9	Cyril GROS	28	1 ^{er}
10	Dominique BERNARD	27	1 ^{er}
11	Jacques COSTE	28	1 ^{er}
12	Marie-Christine SAUSSAC	31	1 ^{er}



Fait à UCEL, le 15 janvier 2021 Le Président, Max TOURVIEILHE de Co